

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 230 concernant les Services d'Etat.

n° 230

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 février 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro

1 mars 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Le contrat provisoire d'engagement souscrit à compter du 25 novembre 1964 par le milicien de 2e classe Mohamed Abdallah Ahmed, mle 2984, en service au dépôt de la Milice à Djibouti, ne sera pas reconduit en application de l'article 15 susvisé. L'intéressé sera licencié pour inaptitude à l'emploi et mauvaise manière de servir pour compter du 1er mars 1965.